

Ensemble, pour l'amélioration de nos conditions d'exercice

Notre contrat de travail est maintenant échu. Notre demande syndicale pour améliorer nos conditions d'exercice est déposée au gouvernement depuis déjà quelques mois. Toute négociation s'appuyant sur une demande liée aux besoins du collectif, la mobilisation est intimement liée à sa réussite.

Malgré que la dernière négociation s'est terminée il n'y a que deux ans, êtes-vous en mesure de prêter main-forte à la mobilisation? L'équipe de négociation a tout de même besoin de vous pour faire de cette négociation, une réussite.

Nous commençons une nouvelle lutte, une lutte de reconnaissance de notre juste valeur, de notre rôle essentiel en éducation. Cette lutte se veut votre cri du cœur face aux difficultés de la tâche au quotidien.

Au cours du printemps, nous allons donc commencer les moyens de pression. En fait, la mobilisation, de tout temps, a réalisé de grandes victoires. Au cours des 50 dernières années, celle-ci a entraîné des gains, dont nous profitons encore aujourd'hui tels que les congés de maladie, les congés de maternité, le régime d'assurance parentale, etc.

Mobilisation progressive : visibilité pour la négociation

La première action de mobilisation est le port du brassard et du tee-shirt, (s'il a été commandé), et ce, tous les mardis.

Puis, chaque jeudi, à partir du 13 avril, ce sera une action de visibilité en Front commun avec nos collègues du soutien scolaire CSN. On portera, cette fois, le bandana (tube de tissu) que vous pourrez mettre au cou, à la cuisse ou sur la tête.

Ainsi, ces premières actions de visibilité marqueront le départ à notre mobilisation. Elles rappelleront aux Centres de services scolaires que notre contrat de travail est bien échu. Nous, d'une seule voix, avons besoin de l'amélioration de nos conditions d'exercice!

La suite

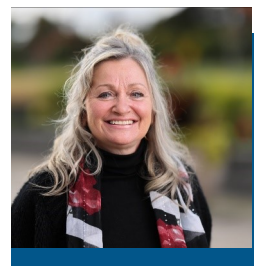
Vos déléguées et délégués pourront vous expliquer la suite de cette mobilisation. Une infomob sera également publiée par votre syndicat. Puis, lors de l'assemblée générale du 30 mai prochain, vous aurez à adopter les actions où vous serez davantage impliqués dans le plan de mobilisation. Ainsi c'est ensemble que nous obtiendrons une tâche décente et des classes mieux équilibrées!

N'oublions pas que seul, on va plus vite, mais qu'ensemble on va plus loin! Il est le temps que nous soyons reconnus et entendus pour le travail colossal que nous faisons au quotidien pour les élèves qui formeront notre société plus forte de demain.

Solidarité!

Natacha Blanchet

Présidente
natacha.blanchet@segp.ca



On est là!
NÉGO 2023



CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

Entrée en vigueur de la nouvelle échelle salariale

Conformément à l'annexe 53 de l'Entente nationale 2020-2023, une nouvelle structure salariale a été mise en place à compter du 30 mars 2023. Comme vous le savez peut-être, l'échelle de traitement annuel des enseignantes et enseignants comportera désormais 16 échelons, dans le but principal de favoriser un avancement salarial plus rapide aux enseignantes et enseignants en début de carrière.

Ainsi, au 30 mars 2023 (qui correspond au 139^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023), les enseignantes et enseignants des échelons 1 à 16 ont été intégrés dans la nouvelle structure au même échelon qu'ils étaient lors du début de l'année scolaire. Quant aux enseignantes et enseignants qui étaient à l'échelon 17, ceux-ci ont été intégrés à l'échelon 16. Pour pallier l'absence d'augmentation de ces derniers, on rappelle que ces enseignantes et enseignants avaient bénéficié d'une hausse salariale plus importante dans les années précédentes.

Enfin, l'intégration de cette nouvelle échelle au 30 mars 2023 aura pour effet qu'il n'y aura pas d'avancement d'échelon au 1^{er} juillet comme à l'habitude.



Échelon	Rentrée 2022	Au 139 ^e jour de 2022-2023
1	46 527	46 527
2	49 636	49 636
3	52 954	53 541
4	54 127	55 326
5	55 326	56 550
6	56 550	57 801
7	57 801	60 259
8	60 259	62 820
9	62 820	65 489
10	65 489	68 273
11	68 273	71 174
12	71 174	74 199
13	74 199	77 353
14	77 353	80 640
15	80 640	84 066
16	84 066	92 027
17	92 027	

L'arrimage entre l'expérience, la scolarité et la localisation dans l'échelle ne correspondra plus parfaitement pour plusieurs enseignantes et enseignants. Toutefois, même si les enseignantes et enseignants concernés demeureront au même numéro d'échelon salarial, leur traitement aura tout de même été majoré depuis le 30 mars 2023.

À titre d'exemple, une enseignante qui était à l'échelon 12 depuis le début de l'année scolaire 2022-2023 avait un salaire annuel de 71 174 \$. À partir du 30 mars 2023, elle demeure à l'échelon 12, mais elle a maintenant une rémunération annuelle de 74 199 \$. Pour l'année scolaire 2023-2024, elle demeurera à l'échelon 12.

Si vous avez des doutes ou des interrogations sur les mécanismes liés à la nouvelle échelle salariale, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat.

François Dupont

Conseiller en relations du travail
francois.dupont@segp.ca



Protection des renseignements personnels Loi 25

Selon la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25, nous vous avisons que la personne responsable de la protection des renseignements personnels au Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ) est :

Natacha Blanchet, présidente
321, rue Fraserville
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5M7

418 862-8544, poste 223

Dates des bassins des Centres de services scolaires 2023-2024

Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Bassin	Date	Heure	Lieu
Bassin d'affectation des spécialistes et orthopédagogues qui sont plus dans une école	10 mai 2023	16 h 30	À déterminer par le CSS
Bassin d'affectation des excédents d'effectifs	17 mai 2023	16 h 30	À déterminer par le CSS
Bassin des mutations volontaires	À venir	À venir	À déterminer par le CSS
Bassin des postes résiduels (statut précaire)	16 août 2023	9 h	À déterminer par le CSS

Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Bassin	Date	Heure	Lieu
Bassin d'affectation des spécialistes	3 mai 2023	16 h 30	Teams
Bassin des excédents d'effectifs	17 mai 2023	17 h	Salle des commissaires
Bassin des mutations volontaires	14 juin 2023	16 h 30	Salle des commissaires
Bassin d'affectation des temps partiels	15 août 2023	10 h	Salle des commissaires

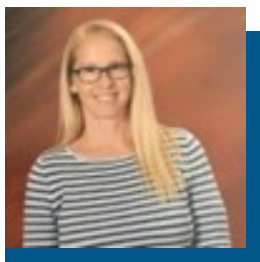
Élections au conseil d'administration 2023

Selon l'article 42 des statuts et règlements du SEGP (CSQ), il y a 2 sièges au conseil d'administration qui sont en élection en 2023, soit :

- La présidence
- La trésorerie

Le syndicat fera parvenir par courriel les informations aux délégués et déléguées des écoles, des centres de formation professionnelle et des points de services à l'éducation des adultes, le 17 avril prochain.

Nancy Dubé
Pour le comité d'élection



Représentantes SST

Un appel de candidatures a été fait concernant la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail qui prévoit que les associations accréditées doivent nommer une représentante ou un représentant en santé et sécurité du travail (SST).

À cet effet, nous vous annonçons des nominations suivantes pour les Centres de services scolaires :

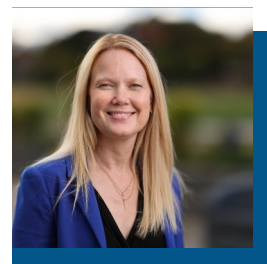
- Kamouraska-Rivière-du-Loup : **Sandra Fraser**
- Fleuve-et-des-Lacs : **Caroline Thériault**

Pour toute information en santé et sécurité du travail (SST), n'hésitez pas à nous contacter.

Marcella Dubé

Conseillère en relations du
travail

marcella.dube@segp.ca



Affectation école

Postes et affectation

Ce sera bientôt l'affectation-école pour le personnel enseignant du secteur des jeunes. C'est la première phase du processus d'affectation annuel. Celle-ci doit se réaliser en deux étapes.

1. Chaque école détermine avant le 1^{er} mai la composition des postes de l'école. **La direction doit arriver à une entente selon la règle de la majorité sur le projet de postes.** Pour arriver à une entente, il doit y avoir des discussions, des questions, des débats et des échanges de propositions. Nous ne sommes pas dans un processus de consultation. Nous suggérons de soumettre des propositions à la direction si vous êtes insatisfaite ou insatisfait du projet présenté. Bien entendu, il doit y avoir un vote afin de vérifier si la direction a une entente majoritaire.
2. **Une fois le projet de postes déterminé, la direction doit s'entendre selon la règle de la majorité sur un projet d'affectation avant le 15 mai.** On place sur chaque poste une enseignante ou un enseignant. Les mêmes recommandations pour en arriver à une entente qui sont citées au point précédent s'appliquent.
3. Les deux étapes de l'affectation-école devraient se réaliser à des moments différents afin de permettre les discussions et les allers-retours.

Le personnel enseignant peut choisir d'en discuter en équipe avant de prendre position ou de procéder au vote.

Il est important de retenir que le personnel enseignant a le droit de s'exprimer et de donner son avis sur l'affectation-école. Il doit aussi avoir du temps pour le faire correctement.

Surplus-école

Si une personne est en surplus dans son champ à son école, elle sera invitée à la rencontre des excédents d'effectifs du Centre de services scolaire. Elle peut aussi prendre un poste disponible dans son école dans un autre champ, par exemple : *je suis en surplus au champ 3 et il y a un poste au champ 2 pour lequel j'ai le critère de capacité.*

Une personne titulaire d'un poste dans son école ne peut pas avoir accès à un poste disponible dans un autre champ dans son école, par exemple : *j'ai un poste au champ 2 et je ne peux pas prendre un poste libre au champ 3.* Ce mouvement de personnel n'est possible qu'à la séance des mutations volontaires.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe syndicale

Que ferez-vous de votre 428 \$ ou 814 \$?

Si nous vous demandons ce que vous pensez du dernier budget provincial avec la baisse d'impôt annoncée? Individuellement, vous pourrez utiliser cette somme pour un nouveau vélo ou une journée au spa en couple. Collectivement, la province se prive de 1,75 G\$. Cette somme représente :

- 20 000 à 22 000 personnes employées additionnelles dans les réseaux de la santé, de l'éducation, des services sociaux, etc.;

- 135 000 places en centre de la petite enfance (CPE) ou en milieu familial.

Et si on se compare à l'Ontario, même si on paie plus d'impôt qu'eux, nous sommes gagnants. Nous avons fait le choix d'offrir des services publics (voir le tableau ci-dessous). Est-ce que votre 428 \$ ou 814 \$ fera une différence sur votre budget annuel?

Comparaison des frais liés aux services publics au Québec et en Ontario

	Québec	Ontario	Avantage - Québec
6 mois de transport en commun	564 \$ (94 \$/mois à Montréal)	936 \$ (156 \$/mois à Toronto)	372 \$
1 an d'électricité pour une maison unifamiliale (22 000 kWh)	1 672 \$	3 058 \$	1 386 \$
Frais de scolarité universitaires	4 409 \$	9 001 \$	4 592 \$
Service de garde (après crédits)	1 807 \$	9 486 \$	7 679 \$

Source : Coup d'œil économique, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)



Nathalie Dionne

Trésorière

nathalie.dionne@segp.ca

Des nouvelles pour le secteur préscolaire pour le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (CSS)

Le 28 mars dernier, l'équipe syndicale a rencontré le CSS en comité de relations de travail pour traiter, entre autres, de la modification du jour 4 et du jour 9 pour le préscolaire. Nous avons réitéré, auprès de la partie patronale, le problème de la consultation dans ce dossier. Celle-ci a répondu que le processus de consultation auprès des enseignantes et enseignants au préscolaire est en cours. Il a été également nommé, par l'équipe syndicale, que plusieurs changements ont été vécus depuis cinq ans pour ce secteur. Un autre changement à l'horaire ajoutait aux adaptations demandées aux enseignantes et enseignants encore une fois cette année.

Après discussions, le Centre de services scolaire présente sa position :

- Prise en charge des élèves par une enseignante ou un enseignant qui est à contrat à temps partiel. À de rares occasions, la prise en charge pourra se faire par un spécialiste.
- Variation dans l'horaire de la période de prise en charge (périodes 1, 2, 3, 4 et 5), selon les disponibilités de la personne.

- La période pourra se faire dans la classe, s'il n'y a pas d'autres locaux disponibles dans l'école.

Points positifs

- Le contenu de la période sera décidé en concertation entre la direction et le personnel enseignant.
- L'enseignant titulaire n'aura pas à faire la planification et l'organisation de la période.
- La durée de ce fonctionnement n'est pas encore définie.

Il a tout de même été ajouté par l'équipe que le CSS aurait avantage à avoir une vision à long terme au préscolaire. Ainsi les élèves et le personnel enseignant en seraient probablement plus heureux. Nous attendons donc un retour du CSS en mai sur ce dossier.

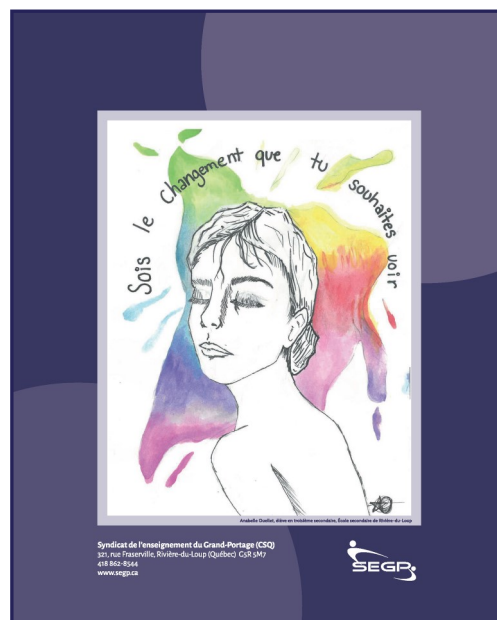


Patricia Gamache

Responsable du secteur préscolaire
au conseil d'administration

L'Outil de travail quotidien 2023-2024 *Efficom*

Nous vous dévoilons le visuel de *L'Outil de travail quotidien 2023-2024* avec les œuvres de **Maude-Émilie Dubé**, élève en secondaire 2 à l'École Sainte-Marie (Nathalie Lagacé, enseignante) pour la première de couverture et **Anabelle Ouellet**, élève en secondaire 3 à l'École secondaire de Rivière-du-Loup (Manon Belzile, enseignante), pour la quatrième de couverture. Les élèves, dont les œuvres sont retenues, remportent une carte-cadeau de 50 \$ dans un commerce local de leur choix. Soulignons que les enseignantes qui ont proposé leurs œuvres remportent une carte-cadeau de 25 \$ pour avoir collaboré à ce projet. Pour réserver votre exemplaire si ce n'est déjà fait, contactez votre personne déléguée ou contactez-nous au bureau. Encore cette année, grâce à vous, nous avons un outil de travail fabuleux!



Réalisation des pages couvertures, Stéphanie Beaudoin,
graphiste

FORUMS CITOYENS

PARLONS ÉDUCATION

2023

Rivière-du-Loup 26 et 27 mai 2023

Vendredi à partir de 19 h et samedi toute la journée

De mars à juin 2023, 20 forums citoyens se tiendront dans 19 villes du Québec. **Parlons éducation** sera l'occasion de réfléchir, d'échanger et de débattre collectivement sur l'école québécoise d'aujourd'hui et de demain. Et, espérons-le, de dégager des consensus sur les actions à privilégier pour améliorer l'éducation et la formation des jeunes. Vous travaillez en éducation et aimeriez venir à un forum de **Parlons éducation**, mais vous avez des craintes. Vous vous demandez si vous avez le droit de parler d'éducation en public.

Légalement, vous avez le droit de dire tout ce qui relève de l'intérêt public sur ce qui se passe dans votre école et dans le système d'éducation québécois. Aucune loi ni aucun règlement ne vous l'interdisent. Cependant personne ne peut faire usage d'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.

Pour information sur les ateliers : <https://www.parlonseducation.ca/forums/>

Pour vous inscrire : <https://docs.google.com/forms/d/1WT7irTct249HZXWPuq85k6As5sW3wZIPPsCcZO5iyDQ/edit>

Vacance au sein du conseil d'administration Secteur primaire CSSKR

Nous vous informons que le siège de représentante ou représentant pour le **secteur primaire pour le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup** est vacant. Selon l'article 43 des statuts et règlements du SEGP (CSQ), toute vacance au sein du conseil d'administration sera pourvue par celui-ci.

Donc, si vous enseignez au primaire au Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et que vous avez de l'intérêt à vous impliquer au sein de votre syndicat, veuillez nous en informer.

Au plaisir de collaborer avec vous,

Natacha Blanchet

Présidente
natacha.blanchet@segp.ca

**SESSION RÉGIONALE
ACTES-CSQ**

ACTES : Actions Collectives en Transition Environnementale et Sociale

Une session régionale du Mouvement ACTES de la CSQ vous est offerte :

Date : 20 avril 2023
Endroit : Parc du Mont-Citadelle, Saint-Honoré-de-Témiscouata

Des ateliers et kiosques vous seront offerts et un dîner vous sera servi.
Veuillez prendre note que vous serez libéré(e)s pour cette journée.
Inscrivez-vous via l'info-lettre reçue le 31 mars dernier.
La date limite est le 17 avril 2023.
Pour information, contactez Pierre Gauvin ou le segp@segp.ca.

DÉMOCRATIE ÉCOLOGIE SOLIDARITÉ PAIXÉME

Dates importantes à retenir

Affectation secteur des jeunes	Kamouraska-Rivière-du-Loup	Fleuve-et-des-Lacs
Demande de mutation volontaire	Au plus tard le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai
Changement de poste (spécialistes seulement)	Pas de demande nécessaire	Avant le 1 ^{er} mai
Projet de postes écoles	Avant le 1 ^{er} mai	Avant le 1 ^{er} mai
Projet d'affectation école	Avant le 15 mai	Avant le 15 mai
Affectation des spécialistes	Avant le 15 mai	Avant le 15 mai
Bassin des excédents	Entre le 15 et le 25 mai	Entre le 15 et le 25 mai
Bassin des mutations volontaires	Au mois d'août et avant le 23 août	Entre le 25 mai et le 30 juin

Congés	Kamouraska-Rivière-du-Loup	Fleuve-et-des-Lacs
Demande de réduction de tâche	Avant le 23 juin	Avant le 1 ^{er} juin
Demande de congé sans solde annuel	Avant le 1 ^{er} mai	Avant le 15 avril
Demande d'une retraite progressive	Pas de délai prescrit	Pas de délai prescrit

Liste de priorité	Kamouraska-Rivière-du-Loup	Fleuve-et-des-Lacs
Choix de champ	Avant le 15 juin	Avant le 15 juin
Ajout d'un champ¹	Avant le 15 juin	Au plus tard le 1 ^{er} avril

Autres dates	Kamouraska-Rivière-du-Loup	Fleuve-et-des-Lacs
Confirmation de la tâche	Avant le 15 octobre	Avant le 15 octobre
Calcul du dépassement	Après le 15 octobre	Après le 15 octobre
Fournir les documents pour le reclassement rétroactif	Au plus tard le 31 mars	Au plus tard le 31 mars

¹ Pour le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, il est possible de s'inscrire dans deux champs, soit le champ prioritaire et le deuxième champ.

Éventuellement

Un évènement qui aura lieu *éventuellement* peut se produire, ou pas. Cet adverbe est bien utilisé lorsqu'il exprime une possibilité, une éventualité. *S'il y a lieu, probablement, peut-être, le cas échéant, selon les circonstances* sont d'autres façons de rendre cette idée.

Le terme anglais *eventually* sert à qualifier un évènement qui se produira avec certitude un jour et il est à l'origine d'une erreur fréquente dans notre langue, soit l'emploi d'*éventuellement* dans le sens de « finalement ». C'est donc dire qu'*éventuellement* n'est pas synonyme de : *par la suite, un jour, en fin de compte, à la longue, tôt ou tard, ultimement, plus tard, avec le temps, à terme, le moment venu*. Ce sont ces termes et d'autres qui permettront d'éviter un anglicisme.

Exemples :

J'organiserai une réunion **éventuellement**. (c'est-à-dire : s'il y a lieu)

Les horaires de train seront **éventuellement** modifiés. (c'est-à-dire : probablement)

Elle consultera son agenda et organisera une rencontre **par la suite**. (et non : organisera une rencontre *éventuellement*)

Ils sont unanimes : cette tentative se soldera **ultimement** par un échec. (et non : se soldera *éventuellement*)

Tôt ou tard, le coupable sera puni. (et non : *Éventuellement*, le coupable)

Coulage d'information

Lorsque des informations confidentielles sont révélées, on entend parfois dire qu'il y a eu *coulage d'information*. Il s'agit d'une mauvaise traduction du terme anglais *information leak* qu'il vaut mieux remplacer. En bon français, une *fuite*, une *indiscrétion* ou des *révélations* sont les mots qui décrivent cette situation. L'Office québécois de la langue française (OQLF) fait aussi référence à *divulgation* et *communication d'information* comme solutions de rechange.

Le même phénomène se produit avec l'expression *couler de l'information*. On rencontre aussi *faire couler* ou *laisser couler de l'information*. Contrairement à l'anglais *to leak information*, le français ne permet pas l'utilisation du verbe *couler* dans ce sens lorsqu'il s'agit d'information. Les verbes à utiliser pour illustrer cet acte sont : *dévoiler, diffuser, divulguer, communiquer, fournir, rendre publique, révéler, ébruiter, laisser filtrer* ou *laisser transpirer* de l'information.

Source : Martine Lauzon, réviseure, CSQ

DANS CE BULLETIN		Que ferez-vous de votre 428 \$ ou 814 \$?	
Ensemble, pour l'amélioration de nos conditions d'exercice	1	Des nouvelles pour le secteur préscolaire pour le CSSKR	5
Entrée en vigueur de la nouvelle échelle salariale	2	L'Outil de travail quotidien 2023-2024 Efficom	5
Protection des renseignements personnels Loi 25	2	Forum citoyens Parlons éducation	6
Dates des bassins des Centres de services scolaires 2023-2024	3	Vacance au sein du conseil d'administration -secteur primaire CSSKR	6
Élections au conseil d'administration 2023	3	Session régionale du Mouvement ACTES (CSQ)	6
Représentantes SST	3	Dates importantes à retenir	7
Affectation école	4	Capsule linguistique	8



Édifice Monique-Fitz-Back
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544 | segp@segp.ca | www.segp.ca

Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.